

Interview de Monsieur Alex TÜRK

« Père » du Correspondant Informatique et Libertés

Sénateur du Nord, auteur de « La vie privée en péril » (Odile Jacob, 2011), ancien Président de la CNIL

A l'occasion de la huitième Université des Correspondants Informatique et Libertés, organisée le 27 janvier 2014 par l'AFCDP (Association Française des Correspondants Informatique et Libertés), l'association a réalisé une interview de Monsieur Alex Türk, ancien Président de la CNIL, en sa qualité de « père du CIL », et ceci à l'occasion d'un triple dixième anniversaire : celui de la loi Informatique et Libertés (6 août 2004), celui du Correspondant Informatique et Libertés et celui de l'AFCDP (créée en septembre 2004). Cette interview a été réalisée en janvier 2014, par Bruno Rasle, Délégué général de l'AFCDP, avec l'aide précieuse de Martine Ricouart Maillet, du Cabinet BRM Avocats et Vice-présidente de l'AFCDP. Il ne s'agit pas d'une transcription littérale – merci de vous reporter à l'interview vidéo postée par l'AFCDP sur son site www.afcdp.net

Bruno Rasle : Ma première question porte sur la genèse du Correspondant Informatique et libertés. Comment êtes-vous arrivé à obtenir ce statut en 2004, à créer ce métier ?

★ **Alex Türk** : Il ne faut pas oublier que, lors de la première lecture à l'Assemblée, le rapporteur ne l'avait pas souhaité.

Le texte ne contenait rien à ce sujet, mais j'étais persuadé qu'il fallait y venir - à l'époque j'étais le rapporteur au Sénat, je n'étais pas encore le Président de la CNIL.

La difficulté que j'ai rencontrée, c'est que l'on me disait « *Ça n'est pas possible, personne n'en voudra* ». Je suis donc allé voir le Ministre qui était en charge à l'époque, c'est-à-dire le garde des sceaux, Monsieur Dominique Perben.



Il m'a d'abord confié que son cabinet lui disait que c'est « compliqué », que c'était contraire à la culture, à la tradition française...

Je leur ai expliqué que, justement, c'était un texte qui visait à bousculer les traditions françaises. Dominique Perben a alors accepté l'amendement, à condition que le CIL ne soit pas obligatoire.

Mon raisonnement, bien entendu, a été de dire que cela valait mieux qu'un refus intégral, et que le principe pouvait évoluer par la suite. C'est ainsi que cette solution partielle a été inscrite dans le texte.

Ce qui me donnait la conviction que l'on avait raison d'agir ainsi, c'est que je savais qu'à l'époque - en 2004 - les Allemands utilisaient cette formule depuis 40 ans. Quand j'entendais nos amis au sein des Ministères dire « *ce n'est pas la tradition* », c'était juste qu'ils ne connaissaient pas le sujet.

Le Correspondant Informatique et Libertés a donc été mis en place dans ces conditions, avec l'idée que l'on allait l'aider à se développer par la suite.

Cela n'a pas été facile non plus parce qu'il a fallu se battre et pousser pour que les décrets soient publiés. Ils l'ont été plus ou moins tardivement.

Le problème suivant a été que tous ceux qui envisageaient la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés s'en inquiétaient : cela allait-il poser des problèmes d'autonomie et d'indépendance à l'intérieur de l'entreprise ?

D'un côté, il faut que le CIL soit indépendant – s'il ne l'est pas, il ne peut pas faire son travail- et par ailleurs cela veut dire que l'on a une espèce de « trublion » à l'intérieur de l'entreprise, ce qui n'est pas non plus conforme à la tradition entrepreneuriale – et on ne parlait en ces années que de ça.

Finalement, un très gros travail de conviction a été fait... les chefs d'entreprise ont accepté de se lancer, et dix ans après, il n'y a eu en fait qu'une seule fois un problème de cette nature, à ma connaissance. Cela signifie que, si l'on avait écouté la totalité de ceux qui prévoient des problèmes, nous n'aurions rien fait, et ce, sans raison.

En revanche, et là je suis aujourd'hui encore très déçu, là où l'on a rencontré le plus de problèmes, c'est au sein des Ministères et des administrations centrales.

C'est un comble, puisque la loi a été votée et que le décret a été pris par le gouvernement ! Et voici que les Ministres de ces gouvernements successifs – de droite comme de gauche - ne font pas les efforts nécessaires pour que les Correspondants Informatique et Libertés se développent là où ce serait plus justifié qu'ailleurs.

Et puisque j'avance croissant dans l'indignation, elle vient maintenant lorsque je constate – dans un grand paradoxe - que j'ai toujours eu beaucoup plus de difficultés avec le Ministère de l'éducation et ses différents Ministres, qu'avec des Ministères régaliens. En effet, plusieurs Ministres de l'éducation m'ont dit « *qu'ils n'y tenaient pas trop...que cela pouvait perturber* ». La vérité, c'est qu'ils n'avaient pas envie de le faire, sans qu'on ne m'ait jamais donné de réelle raison.

J'attire l'attention sur la gravité de ce phénomène.



Cela veut dire qu'il n'y aura pas de vrai développement des Correspondants Informatique et Libertés pour les années à venir dans ce type de ministère, alors que cela se développe partout ailleurs. Or, dans le cas du Ministère de l'éducation, c'est plus grave que partout ailleurs. Cela montre que l'on ne peut pas confier cette tâche – dont je rêvais pour ma part - qui était de dire, à l'intérieur des structures scolaires, qu'elle avait un rôle de pédagogie à l'égard des élèves et des étudiants, car c'est à cet endroit-là et à ce moment-là, qu'il faut essayer de diffuser la culture informatique et libertés.

Si je devais aujourd'hui faire un bilan, je dirais que c'est une réussite, largement due aux initiatives qui ont été prises. Je rends d'ailleurs hommage à l'ensemble de la profession naissante, et maintenant réellement existante. Je rends hommage aux initiatives conjointes de l'association – l'AFCDP- et des avocats. Tout ceci fait que personne ne peut aujourd'hui revenir en arrière : il y a plus de 11.000 structures dotées de correspondants et environ 4 ou 5.000 Correspondants Informatique et Libertés en France. Le mouvement est irréversible et le métier continuera à se développer.

Reconnaissons que cela est dû au Ministre, Monsieur Perben, qui a accepté une initiative partielle, et que la profession a ensuite bénéficié de différentes initiatives et d'une certaine opiniâtreté sur le terrain.

Il reste donc seulement à convaincre ceux qui sont en charge des jeunes âmes qu'il faut aider ces dernières à prendre en compte la protection de leur vie privée, de leur intimité, de leur identité... à moins que les ministres de l'éducation n'estiment qu'il s'agit ici de sujets accessoires ?

Bruno Rasle : Si vous aviez à convaincre un chef d'entreprise qui hésite à désigner un Correspondant Informatique et Libertés, comment vous y prendriez-vous ?

★ **Alex Türk** : Je lui dirai tout d'abord que cela ne changera en rien son compte d'exploitation. Je lui dirai ensuite que ce n'est pas cela qui ralentira la marche de son entreprise, et que le CIL lui donne une garantie, une protection.

« Vous avez déjà suffisamment de normes à respecter, d'inspections des uns et des autres... Mettez-vous en adéquation, en conformité, et munissez-vous d'un mécanisme qui va vous assurer cette protection. »

Enfin, je dirai que c'est quelque chose qui ne peut que rassurer le personnel... mais pas seulement le personnel ! Mais aussi les fournisseurs et bien sûr les clients, les consommateurs, les usagers.

Je le conseille d'ailleurs à mes meilleurs amis, entrepreneurs et chefs d'entreprise : « *Cela ne peut être qu'un plus pour toi, pour ton entreprise et pour l'environnement de ton entreprise* ».

La CNIL, ainsi que l'AFCDP, a fait un très bon travail en la matière : aujourd'hui, ce qui se fait en France devient un modèle. Les Allemands ont d'ailleurs de l'estime pour ce que l'on fait, alors que l'on avait tout à apprendre d'eux.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que la nécessité d'établir un inventaire [des traitements de données à caractère personnel] est déterminante, aussi bien sur le plan juridique, matériel que psychologique.

Lorsque l'on dit à un chef d'entreprise que son Correspondant Informatique et Libertés va se mettre en place et qu'il va étudier la totalité des problèmes, qu'il va faire un inventaire complet, et peut être qu'il va trouver des difficultés, il prendra contact avec la CNIL, et ils essayeront de mettre en place les solutions pour partir sur de nouvelles bases.



Quel chef d'entreprise peut s'opposer à une telle formule ? C'est une garantie pour lui, et qui ne lui coûtera pas grand-chose.

Bruno Rasle : Comment voyez-vous le « futur » du métier de Correspondant Informatique et Libertés ? Pensez-vous que les professionnels qui se sont investis dans cette nouvelle mission prennent le risque d'un effet « soufflé » ?

★ **Alex Türk** : Je ne pense pas qu'il puisse y avoir d'effet « soufflé ». Un tel effet intervient beaucoup plus rapidement, je n'ai donc pas d'inquiétude là-dessus. Les Correspondants Informatique et Libertés existent, ils sont installés dans le paysage.

En ce qui concerne la formation, j'ai une interrogation sur un point. Beaucoup de choses se font, mais je me demande parfois s'il y a toute la cohérence nécessaire. Certaines personnes me disent « *je fais une formation dans tel domaine* », il y a peut-être un travail à faire concernant la coordination de toutes ces formations. J'avais commencé à m'en occuper durant ma dernière année à la CNIL, je réfléchissais à la mise en place de formations francophones et j'avais donné des liens, notamment avec les suisses, belges, canadiens etc. On voulait qu'il y ait un cursus consistant pour quelqu'un qui veut s'améliorer dans le domaine et passer trois mois dans chacun de ces pays. Il faudrait peut-être reprendre ce genre d'idée.

Autre point important : l'attrait pour le métier va aller croissant au fur et à mesure que l'on prendra conscience de problèmes que l'on vient de découvrir récemment – je pense à l'affaire Snowden.

Je ne fais plus de conférence de presse, mais chaque fois qu'il y a une affaire de ce genre on me propose de participer à des émissions de télévision, je les refuse toutes sauf « C dans l'air », parce que j'en suis devenu un « habitué ».

Mais très souvent j'enrage en me disant que lorsque j'ai sorti le livre où je disais « *Vous allez voir ce que l'on va apprendre sur les américains* », les gens me répondaient en disant que c'était de la « politique fiction ». On voit le résultat aujourd'hui et on me dit maintenant que j'avais vu juste.

Paradoxalement - on ne le souhaite pas bien sûr-, cela va conforter le rôle des Correspondants.

Désormais, lorsqu'un CIL ira dans des diners en ville, il sera consulté par son voisin, non seulement sur des domaines techniques mais aussi précisément sur la culture Informatique et Libertés : « *Que penses-tu de l'affaire Snowden, penses-tu que l'état travaille avec des fichiers sur nos personnalités ?* ». Ces Correspondants vont donc avoir la tâche singulière, outre leur tâche professionnelle en lien avec leur structure professionnelle, de passer un message citoyen, puisque cela touche à la vie privée et à l'identité des personnes.

Je trouve donc qu'il y a là quelque chose d'assez exaltant pour les Correspondants Informatique et Libertés. Ils vont participer à ce travail pédagogique à l'égard de la population.

Evidemment, on préférerait ne pas en avoir besoin et on peut tous rêver d'une vie magnifique dans laquelle il n'y aurait pas d'avocats, plus de correspondants Informatique et Libertés, plus de policiers, plus de magistrats ni de médecins... Il ne resterait plus que les politiques ! (rires)

Pour terminer cette rencontre, je souhaiterais m'adresser à tous nos amis réunis.



D'abord je souhaite leur présenter mes excuses de ne pas pouvoir être présent à la date convenue. Je suis très heureux, par l'intermédiaire de cette vidéo de pouvoir leur parler à nouveau.

J'ai évoqué tout à l'heure l'idée d'exaltation. On peut se dire que j'ai perdu le sens des réalités, mais le fait de ressentir de l'exaltation ne signifie pas qu'il n'y a pas de moments de doute, de « grande solitude », de moment d'adversité.

Mais j'ai le sentiment que c'est lié à la fonction, et au fond, c'est ce qui lui donne son sel et son prix.

Lorsqu'il m'arrive de rencontrer des professionnels au sein de structures qui ont désigné un Correspondant Informatique et Libertés, ils sont absolument convaincus de la nécessité de ce CIL.

Ça ne veut pas dire que celui-ci ne doit pas se battre tous les jours pour préserver son « pré carré », et je les encourage à poursuivre dans cette voie.

Mais, encore une fois, l'évolution de notre société – où, finalement, tout sera devenu immatériel, où l'informatique sera partout, une informatique à état « gazeux » - fait qu'il y aura des personnes « référentes » qui pourront dire juridiquement parlant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas

Donc je pense que le rôle des Correspondants Informatique et Libertés dans la société – et dans les sociétés - ne peut que se développer, et ils seront encore plus au service de l'Humain.

C'est pourquoi je leur adresse à la fois des encouragements, mais aussi des remerciements, car j'ai bien conscience du rôle qu'ils ont joué pour nous aider à bâtir ce projet lancé il y a quelques années.

Pour en savoir plus (contact) :

Paul-Olivier GIBERT, Président de l'AFCDP, Tel. 06 07 59 31 65 president@afcdp.net

Bruno RASLE, Délégué général de l'AFCDP, Tel. 06 1234 0884 delegue.general@afcdp.net

A propos de l'AFCDP - www.afcdp.net

L'AFCDP a été créée dès 2004, dans le contexte de la modification de la Loi Informatique & Libertés qui a officialisé un nouveau métier, celui de « Correspondant à la protection des données à caractère personnel » (ou CIL, pour Correspondant Informatique & Libertés).

L'AFCDP est l'association représentative des CIL, mais elle rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données et des Correspondants désignés auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données à caractère personnel. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : Correspondants Informatique & Libertés, délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, RSSI et experts en sécurité, qualitatifs, archivistes et Record Manager, déontologues, consultants, universitaires et étudiants.

Quelques membres de l'AFCDP : 3 Suisses, Accor, Action contre la Faim, Adecco, AG2R La Mondiale, Agence de la biomédecine, Agirc Arrco, Air France, American Hospital of Paris, AXA, BP France, Carrefour, Cecurity.com, CNP Assurances, Communauté Urbaine de Marseille Provence, Conseil Général du Nord, Conseil Général de Seine-Maritime, Communauté d'agglomération de Reims, CPAM des Bouches du Rhône, Crédit coopératif, Crédit Immobilier de France, Croix Rouge, Ecole Polytechnique, Fédération Nationale des Tiers de Confiance, Orange, IBM France, INRA, Léman Habitat, Groupama, Groupe Casino, Legrand, Malakoff Mederic, Médecins du Monde, Michelin, La Poste, Port autonome de Dunkerque, RATP, Région Haute Normandie, Région Lorraine, Sénat, SNCF, Ville de Paris, Ville de Saint-Etienne, Total...